

Date : 31 mai 2021

Aux étudiants voulant acquérir une vignette de stationnement - année scolaire **2021-2022**

Considérant que le Collège Lionel-Groulx dispose d'un nombre limité d'espaces de stationnement, tous les étudiants intéressés doivent s'inscrire via le site Colnet pour obtenir une participation au tirage d'une vignette de stationnement. Le service ne sera accessible que pour les étudiants qui ont réglé tous leurs frais indiqués à leur état de compte (balance à zéro).

Le tirage des vignettes est basé sur des priorités préétablies, telles que:

- Étudiants locataires aux résidences du Collège;
- Anciens étudiants à l'enseignement régulier;
- Anciens étudiants à la formation continue;
- Nouveaux étudiants inscrits à l'enseignement régulier;
- Nouveaux étudiants inscrits à la formation continue;
- Les retardataires.

Veuillez-vous inscrire au service Colnet Vignette-auto à partir de maintenant, et ce jusqu'au 15 août 2021 à 23h59. Votre inscription vous donne le droit de participer à un tirage au sort qui aura lieu le 16 août 2021.

Conditions à l'inscription :

- vous ne pouvez pas participer à ce tirage pour un(e) autre étudiant(e);
- vous devez posséder un permis de conduire;
- vous devez utiliser un véhicule immatriculé à votre adresse ou à celle de vos parents.

Si vous avez été sélectionné lors du tirage au sort, un avis vous sera transmis le jour même sur Colnet. Vous avez alors jusqu'au 3 septembre 2021, 16h30, pour payer votre vignette sur Colnet. Un reçu vignette de stationnement sera imprimé lors de l'inscription et pourra, par la suite, être échangé contre la vignette réelle à partir du 16 août 2021 jusqu'au 10 septembre 2021.

Si vous n'êtes pas sélectionné, votre inscription se retrouvera sur une liste d'attente, ce qui vous permettra de participer au prochain tirage au sort qui aura lieu le 13 septembre 2021.

Soyez attentifs durant cette période.

La direction des Finances et des Services auxiliaires